



**Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES**

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)  
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

*De la Nature et des Hommes*

[www.sepanso40.fr](http://www.sepanso40.fr)



**Au jour le jour – Janvier 2025**



01 01 : Zones humides – La SEPANSO, qui regrette que des dérogations permettent de remblayer une zone humide (épaisseur inférieure à 1 mètre) ou de combler une mare (superficie inférieure à 1000 m<sup>2</sup> – article R 214-1 du code de l'environnement, rubrique 3.3.1.0.) s'adresse aux responsables du Plan d'action pour les mares pour exprimer le souhait que la réglementation soit amendée.

03 01 : Mézos – Béguinage - Jean Gourdon, ancien maire, attire l'attention de la SEPANSO sur une menace qui pèse sur l'arboretum – Dossier : 6 pages

04 01 : Courant d'Huchet – Mécontente de ne pas recevoir de réponse à ses courriers adressés avec accusé de réception le 12 août 2024 et le 22 novembre 2024 à la Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature, la SEPANSO adresse un ultime courrier avant de saisir la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (3 pages)

06 01 : Hossegor – La SEPANSO reçoit la réponse de la préfète à son courrier : une étude d'incidence Natura 2000 pour « la ronde des sables » n'était pas nécessaire car la manifestation est entièrement située en dehors du site Natura 2000 FR7200712)

07 01 : THT France-Espagne – Suite à l'occupation d'un espace boisé d'opposants au projet et à la publication de lettre ouverte publiée le 25 décembre 2024, la préfète leur répond (2 pages)

07 01 : Irrigation – Instance 498155 – Le Conseil d'État adresse à la SEPANSO copie de l'ordonnance rendue le 31 décembre 2024 (6 pages) : « Article 1<sup>er</sup> : *Il n'y a pas lieu de statuer sur les conclusions du pourvoi de l'EARL Bernardine et autres dirigées contre l'ordonnance du 12 septembre 2024 du juge des référés du Tribunal administratif de Pau.* ». Des dizaines entreprises agricoles contestaient l'ordonnance n° 2402140, alors que les associations (dont la SEPANSO 40) se félicitaient de la décision du juge des référés.

08 01 : Irrigation – Instance 497035 – Le Conseil d'État adresse à la SEPANSO copie de l'ordonnance rendue le 31 décembre 2024 (4 pages) : « Article 1<sup>er</sup> : *Il n'y a pas lieu de statuer sur les conclusions du pourvoi du syndicat mixte Irrigadour dirigées contre l'ordonnance du 02 août 2024 du juge des référés du Tribunal administratif de Pau.* »

08 01 : Mimizan – Dossier 22BX03164 et 22BX03165 (Parc Hiver) – La Cour administrative d'appel rejette les recours de la commune qui lui demandait d'annuler le jugement n° 2001785 et le jugement n° 1876 par lequel le tribunal administratif de Pau en estimant que **le parc d'hiver constitue un espace remarquable au sens de l'article L.121 du code de l'urbanisme** a annulé le 9 novembre 2022 l'arrêté du 26 mai 2020 de la préfète des Landes – Arrêt : 10 pages

La SEPANSO et le Collectif Parc d'Hiver ont publié un communiqué (1 page) : « *Oubliant le chant des sirènes, le Droit donne raison à l'intérêt collectif* »

Sud-Ouest a informé ses lecteurs le 14 janvier (page 17) : « *Parc d'Hiver : la justice gèle un peu plus le projet résidentiel* »

08 01 : Zones humides – La SEPANSO reçoit une réponse à l'envoi de son dossier réalisé le 1<sup>er</sup> janvier. Une webconférence va être organisée en mars. Lorenzo Arduin (SNPN) répond : « ... *Nous partageons les constats que vous faites et dans le cadre du travail sur le Plan d'Actions pour les Mares, nous travaillons sur ces questions. Celui-ci sera d'ailleurs présenté en mars sous forme de webconférence, nous pouvons vous y convier si vous le souhaitez. Nous avons proposé une révision réglementaire qui à ce jour n'est pas recevable. Il convient à ce jour de réunir toutes les associations et acteurs territoriaux travaillant sur le sujet, pour engager les pouvoirs publics. Soit, une coalition de longue haleine. En tant que référent du pôle relais mares et vallées alluviales, je serai en charge de soutenir l'apparition d'une dynamique mares et petites zones humides en nouvelle aquitaine.* »

08 01 : Souprosse - Enquête publique préalable à une demande d'autorisation de défrichement et une demande de permis de construire pour l'édification d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Souprosse avec compensations écologiques sur les communes de Souprosse, Lamothe et Le Leuy – Observations SEPANSO : 5 pages + 5 pièces jointes

Nota Bene : Une pétition a été adressée le 29/10/2024 à l'Assemblée Nationale (identifiant n° 2489) : « *Stop aux centrales photovoltaïques en milieux naturels* »

<https://petitions.assemblee-nationale.fr/initiatives/i-2489>

08 01 : Réserve Naturelle Nationale du Courant d'Huchet – La préfecture transmet le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif de Gestion qui s'est tenue le 29 novembre à Vielle Saint-Girons (5 pages) auquel est annexé le document SEPANSO avec nos observations et questions qui n'ont pu être examinées faute de temps (10 pages) – Le diaporama (45 pages) est également annexé au compte rendu.

Nous espérons avoir des réponses à toutes nos questions avant l'ouverture de l'enquête publique.

08 01 : Parentis en Born – Marie-Françoise Nadau présente les vœux 2025 – Jean-Marc Vigneaux a représenté la SEPANSO

09 01 : Linxe - Enquête publique unique portant sur une déclaration de projet valant mise en compatibilité n°1 du PLU de Linxe, l'intérêt général du projet et un permis de construire pour un projet de centrale photovoltaïque – La SEPANSO avait émis un avis favorable le 6 décembre – Le Commissaire émet un avis favorable pour les deux dossiers.

Rapport : 127 pages

<https://www.landes.gouv.fr/contenu/telechargement/33309/276145/file/1-%20Rapport%20EP%20DPMECDU-PC%20Linxe.pdf>

Avis PLU : 4 pages

<https://www.landes.gouv.fr/contenu/telechargement/33310/276150/file/2-%20Concl%20EP%20DPMECDU%20Linxe.pdf>

Avis photovoltaïque : 4 pages

<https://www.landes.gouv.fr/contenu/telechargement/33311/276155/file/2-%20Concl%20EP%20PC%20Centrale%20photovoltai%CC%88que%20Linxe.pdf>

09 01 : Courant d'Huchet – La SEPANSO attire l'attention du Sous-Préfet et de la Préfète sur le fait que la situation à l'embouchure n'est pas celle qui avait été prédite par le modèle CASAGEC. Lors de la réunion du Comité Consultatif de Gestion du 29 Novembre 2024 M. Éric Requet Sous-Préfet avait proposé que le CEREMA travaille à d'autres scénarios que les 3 proposés par le bureau d'études. La SEPANSO qui soutient cette proposition estime qu'il est nécessaire de ré-examiner ce dossier

10 01 : SAGE Adour aval – Compte rendu de la réunion du 11 décembre 2024 : 5 pages + Diaporama de présentation des dossiers (62 pages)

10 01 : THT France-Espagne – Le Collectif STOP THT 40 répond point par point au communiqué de la préfète (07/01/2025) – 7 pages

10 01 : Mont de Marsan – Vœux de Madame la Préfète

11 01 : Bias - Enquête publique préalable à une demande de défrichement et une demande de permis de construire pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur une superficie de 126 ha 53 a 19ca – Observations SEPANSO : 6 pages + 5 pièces jointes

13 01 : La SEPANSO reçoit le compte-rendu de la réunion du Comité de pilotage du site N2000 du réseau hydrographique du Midou et du Ludon qui s'est tenue le 4 décembre 2024 à Castex d'Armagnac.

13 01 : Bayonne-Tarnos – Échanges à propos du projet d'aire de grand passage qui fait l'objet d'un contentieux.

14 01 – SDAGE 2022-2027 Adour-Garonne – Instance 2205521-5 - Le Tribunal administratif de Toulouse informe la présidente de FNE Occitanie-Pyrénées que cette affaire est inscrite au rôle de l'audience publique du 04/02/2025

[Demande des associations : Annulation de la décision rejetant le recours gracieux tendant à l'abrogation ou au retrait partiel de l'arrêté du 10 mars 2022 approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux \(SDAGE\) 2022-2027 du bassin Adour-Garonne et son programme pluriannuel de mesures \(PDM\) + annulation partiel de l'arrêté du 10 mars 2022 approuvant le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux \(SDAGE\) 2022-2027 du bassin Adour-Garonne et son programme pluriannuel de mesures \(PDM\)](#)

14 01 : Braconnage de bars et d'anguilles dans le lac marin – Avis d'audience à victime – Le procureur de la République du Tribunal judiciaire de Dax invite la SEPANSO à se présenter le 17 janvier à 10 heures pour une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité (CRPC) pour y être entendue en tant que victime – Le 11 janvier 2024 la SEPANSO avait informé le procureur qu'elle souhaitait se constituer partie civile – Me Ruffié ne pouvant se libérer, Georges Cingal représentera la SEPANSO.

14 01 : Ygos Saint-Saturnin – Instance 202200367 – SEPANSO40/SOLAREZO - Le Cabinet SELAS ELIGE BORDEAUX adresse à la Cour d'appel de Pau ses conclusions dans l'intérêt de la SEPANSO : 21 pages (+ bordereau des 44 pièces jointes) – Ce mémoire répond au mémoire en faveur d'Alcima (SOLAREZO)

14 01 : Étude d'opportunité pour un outil de gestion intégrée des bassins versants côtiers Sud Landes – La SEPANSO reçoit le compte-rendu de l'atelier de concertation du 5 novembre 2024 (Phase 1) – 25 pages

15 01 : Mont de Marsan – CDNPS – Formation Sites & Paysages – Georges Cingal a représenté la SEPANSO.

16 01 : Solferino - Demande d'autorisation de défrichement pour un projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol d'une superficie de 60 hectares 39 a 70 ca – **Le Commissaire enquêteur émet un avis défavorable**

Rapport : 179 pages

<https://www.landes.gouv.fr/contenu/telechargement/33338/276334/file/Dossier%20complet.pdf>

Conclusions :

<https://www.landes.gouv.fr/contenu/telechargement/33339/276339/file/Conclusions%20motiv%C3%A9es.pdf>

16 01 : Pau – Affaire Rodes & autres / Daniel – Michel Rodes, vice-président de la SEPANSO Aquitaine et 4 autres personnes sont accusées d'avoir diffamé la Société des carrières Daniel – Me François Ruffié a cité Georges Cingal comme témoin.

17 01 : Dax – Tribunal judiciaire – affaire de braconnage d'anguilles et de bar – Georges Cingal a représenté la SEPANSO

17 01 : Mézos – PLU-PADD – réunion des personnes publiques associées – Georges Cingal excusé (décès de sa belle-mère)

20 01 : Huchet – Le procureur de la République décide de classer sans suite la plainte déposée par la SEPANSO le 28 novembre 2023 : impossible d'engager des poursuites pénales à l'encontre de personnes qui ont commis des dégradations dans la réserve naturelle puisque celles-ci n'ont pu être identifiées.

20 01 : Santé & Environnement – Patrick Ten Brink, secrétaire général du European Environmental Bureau adresse à Ursula van der Leyen un courrier (2 pages) ayant pour objet : « ***Il est temps de mettre fin à « la pire crise de pollution de l'histoire de l'humanité » : interdire les PFAS*** ». Il est co-signé par de nombreuses ONG, dont la SEPANSO naturellement.

20 01 : Cestas – Réunion FIBOIS//SEPANSO – Georges Cingal excusé.

20 01 : Mont de Marsan – Vœux CCIL – SEPANSO excusée

21 01 : Mont de Marsan – CODERST – **annulé – Georges Cingal rappelle que nous attendons depuis plusieurs mois des réponses à nos questions sur les aires de captages et sur les PFAS**

21 01 : Vœux à la presse d'Étienne Guyot, préfet de la Région Nouvelle Aquitaine (26 pages) – Les personnes qui militent pour la santé et l'environnement restent sidérés. Le hiatus entre le discours et les réalités est énorme.

21 01 : Mont de Marsan - Enquête publique préalable à la création et délimitation d'un secteur de renouvellement urbain en zone C couvert par un plan d'exposition au bruit de la base aérienne 118 sur le territoire de la commune – La SEPANSO a adressé ses observations (2 pages) accompagnées du Rapport de René Clavé (6 pages en date du 28 juin 2024)

21 01 : Bayonne-Tarnos - Me Ruffié informe les associations que le ministère a relevé appel du jugement du 22 mai 2023 ayant annulé la modification du règlement de police du port (qui autorisait les filets pour capturer les poissons migrateurs)

21 01 : Mont de Marsan – CDPENAF – Jean Dupouy a représenté la SEPANSO

22 01 : Oeyreluy – Point sur le chantier golf – réunion reportée

23 01 : Mont de Marsan - Réunion du comité de pilotage - SAGE eaux souterraines de Gascogne  
1/ avancée de la constitution de la commission locale de l'eau du SAGE  
2/ avis du comité de pilotage sur l'opportunité de reconnaissance de l'Institution Adour en tant qu'EPTB des aquifères captifs de Gascogne pour assurer le portage du SAGE  
3/ vers un état des lieux du SAGE  
Georges Cingal a représenté la SEPANSO 40 et Michel Rodes a représenté la SEPANSO 64

27 01 : SAGE Midouze – visioconférence du Bureau – Daniel Verdier excusé, mais Jacques Fortinon (AdT32) portait la voix des associations – Compte rendu : 6 pages

27 01 : Capbreton – Réhabilitation du marais de la Pointe – la SEPANSO n'a pas pu être présente à la réunion du comité de pilotage.

28 01 : Orx – Comité de pilotage de la Réserve naturelle nationale – Jean-Pierre Lesbats a représenté la SEPANSO

28 01 : Bayonne-Tarnos – Dossier n° 2301530-2 – Le Tribunal administratif communique copie d'une intervention présentée dans l'intérêt de la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (43 pages + 4 pièces jointes) – La clôture de l'instruction de cette affaire est fixée au 28 février 2025.

28 01 : Mézos – Big cats - La préfecture publie l'arrêt refusant l'autorisation sollicitée pour l'ouverture d'un établissement d'élevage d'animaux non domestiques (11 pages)  
<https://www.landes.gouv.fr/contenu/telechargement/33580/278159/file/recueil-40-2025-026-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf>

28 01 : Saint-Vincent de Tyrosse – Comité de pilotage du Plan d'Action Territorial ORIST - contrat Ressources (Syndicat EMMA) – Georges Cingal a représenté la SEPANSO – Compte rendu : 6 pages – Présentation Powerpoint : 85 diapos

28 01 : La ministre de l'Agriculture, après avoir soutenu la suppression de l'Agence Bio, a indiqué à l'Agence France Presse (AFP) qu'elle renonçait à cette décision.

28 01 : Ygos Saint-Saturnin – la SEPANSO écrit à la préfète pour attirer son attention sur une autorisation de hangar photovoltaïque sujette à caution : le dossier présenté en CDPENAF ne représentait pas la réalité du terrain – Courrier 2 pages + Géoportail + 6 photos

29 01 : Hossegor – « Maison brûlée et harcèlement : douze ans de cauchemar d'une militante écologiste » - Reporterre : « Depuis douze ans, les maires successifs empêchent Sylvie Brossard de reconstruire sa villa... » (9 pages)  
<https://reporterre.net/Maison-brulee-et-harcelement-douze-ans-de-cauchemar-d-une-militante-ecologiste>

29 01 : Captures accidentelles de dauphins dans le golfe de Gascogne – Georges Cingal a répondu au questionnaire de la Plateforme DELMOGES (DELphinus MOuvement GESTion) et échangé avec le chargé de mission de l'université de La Rochelle

29 01 : Huchet – Jean-Luc Saint-Pic adresse un nouveau courrier à la préfète des Landes en commentant le compte rendu de la réunion du Comité Consultatif de Gestion, RNN Courant d'Huchet (réuni le 08 Janvier 2025) : 4 pages

29 01 : Huchet – Jean-Luc Saint-Pic adresse un nouveau courrier à la DTTM pour faire observer que des travaux (Airtel) sur la dune posent problème : 2 pages + photos

29 01 : Saint-Paul les Dax – Vœux Grand Dax

30 01 : Oeyreluy – Bilan des travaux réalisés pour le futur golf au sud de Dax – Georges Cingal a rencontré Mme Mayalen Etchart et M. Vincent Castaignau

30 01 : Les associations illuminent le bâtiment de la Commission européenne : « BAN PFAS NOW », soit « Bannissons les polluants éternels maintenant » - Voir ci-dessus le 20 janvier



**31 01 : France Nature Environnement (FNE) saisit le Conseil d'État contre l'assouplissement de la protection des zones humides – FNE Nouvelle Aquitaine et FNE Occitanie-Pyrénées sont parties prenantes.**

FNE a saisi le Conseil d'État pour annuler un arrêté du 3 juillet 2024, qui, selon l'association, faciliterait la destruction des zones humides en permettant leur transformation en plans d'eau. Cet arrêté modifie l'arrêté du 9 juin 2021, qui encadrait la création de plans d'eau sur des zones humides. Le texte de 2021 imposait des conditions strictes, notamment la restauration de la zone humide et l'intérêt général majeur, avant de permettre sa transformation en plan d'eau. En revanche, l'arrêté de 2024 a supprimé ces conditions pour les zones humides de moins d'un hectare, facilitant ainsi leur destruction pour des projets agricoles, comme le stockage d'eau

31 01 : La SEPANSO Landes appelle ses membres à renouveler leur adhésion.

**Nous avons reçu beaucoup de vœux et le C.A. remercie tous les expéditeurs.**

Je signale toutefois dans les vœux du maire de Léon :

*« ...Nous avons du négocier avec l'État pour nos manifestation d'été au bord du lac. En effet depuis 2021 nous dans l'illégalité avec le montage du chapiteau car il se trouve dans le périmètre de la réserve. C'est le cas également avec le bâtiment des associations, le poste de secours, les jeux d'enfants ainsi que les deux. Tiers de la plage... Les services de l'État se sont réveillés cette année grâce à une dénonciations de léonnois adhérents de la SEPANSO. Notre village vit avec le tourisme. Une interdiction d'occuper les berges du lac pendant la courte période estivale priverait d'activités les associations et les commerces, qui ne pourront plus faire vivre et animer Léon toute l'année. Ce sont tous les habitants, de Léon et des villages voisins qui seront pénalisés. Madame la Préfète a été compréhensive, je l'en remercie, et après maintes discussion, nous avons obtenu le droit de maintenir nos installation ; nous devons tout de même déplacer le chapiteau de l'autre côté de la route, hors du domaine de la réserve qui est un site classé.*

*Que de pertes de temps et d'énergie pour garder notre territoire et nos traditions... »*

Georges Cingal a écrit au maire :

*« Nous savons que vous n'appréciez pas la SEPANSO, mais permettez-moi de rappeler que la Réserve Naturelle Nationale n'a pu être créée que grâce aux travaux de Bernard Cens, professeur de biologie, fondateur de la SEPANSO. Il s'était d'ailleurs installé au Bas rouge pour pouvoir étudier efficacement les divers biotopes.*

*Cette réserve représente un atout pour la commune et la SEPANSO s'efforce que des actions ne viennent nuire à celle-ci. Nous ne faisons que demander le respect de la loi et des règlements.*

*Permettez-moi de rappeler que le règlement de la R.N.N. n'autorise pas la circulation des chiens ...*

*Vous n'auriez pas perdu de temps si vous aviez pris la peine de respecter le règlement de la R.N.N.*

*Je sais que vous prétendez que toute opposition relève d'une opposition politique à vous-même et votre équipe. Eh bien ! Vous vous êtes encore trompé ! Ce ne sont pas des adhérents léonnais de la SEPANSO qui m'ont signalé les infractions commises par votre municipalité. Par contre certain.e.s ont été choqué.e.s par votre déclaration. Aussi je vous demande de bien vouloir publier un rectificatif dans le prochain numéro du bulletin municipal. »*

## **Documents :**

**Les solutions fondées sur la nature pour les risques littoraux en France – UICN Comité Français**

**Juillet 2022 – 46 pages – à lire ou relire !**

<https://www.uicn.fr/wp-content/uploads/2022/07/sfn-littoraux-web.pdf>

**Qualité des eaux côtières – Conseil national de la mer et des littoraux – Propositions du Groupe de travail – Septembre 2024 -76 pages**

[https://bit.ly/20240925\\_CR\\_QualitéEaux](https://bit.ly/20240925_CR_QualitéEaux)

**S'adapter au changement climatique dans la filière sylvicole : un défi à relever avec les**

**Solutions d'adaptation fondées sur la Nature (SafN) – ADEME – Septembre 2024, 68**

**pages**

<https://librairie.ademe.fr/ged/9296/S-adapter-au-changement-climatique-filiere-sylvicole-SafN-012332-2.pdf>

**Restauration de la continuité écologique des cours d'eau : Compte-rendu de la mission, 2021 – 2024 – Agence de l'eau Adour-Garonne – Claude Miqueu, 07/11/2024 – 38 pages**

**Rapport sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et**

**notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire – Assemblée nationale (Frédéric Descrozaille et Dominique Potier) – Décembre 2024**

**– 407 pages**

[https://www.creseb.fr/voy\\_content/uploads/2024/01/Rapport\\_Assemblee\\_Nationale\\_Echec\\_plans\\_eco\\_phyto\\_ressource\\_Creseb\\_08012024.pdf](https://www.creseb.fr/voy_content/uploads/2024/01/Rapport_Assemblee_Nationale_Echec_plans_eco_phyto_ressource_Creseb_08012024.pdf)

**Carte Adonis d'utilisation des pesticides en France - Indice de fréquence de traitement phytosanitaire des surfaces agricoles – SOLAGRO**

Retrouvez les informations cartographiques sur la situation de l'utilisation des pesticides  
Zoomez sur la carte ou entrez le nom de la commune recherchée...

[https://solagro.org/nos-domaines-d-intervention/agroecologie/carte-pesticides-](https://solagro.org/nos-domaines-d-intervention/agroecologie/carte-pesticides-adonis?utm_campaign=Carte%20Adonis%202024%20_%20DROM%20pour%20tous&utm_medium)

[adonis?utm\\_campaign=Carte%20Adonis%202024%20\\_%20DROM%20pour%20tous&utm\\_medium=email&utm\\_source=Mailjet](https://solagro.org/nos-domaines-d-intervention/agroecologie/carte-pesticides-adonis?utm_campaign=Carte%20Adonis%202024%20_%20DROM%20pour%20tous&utm_medium=email&utm_source=Mailjet)

**La planification écologique au défi de la territorialisation – Rapport intermédiaire novembre 2024, 94 pages – Nicolas Portier – SciencePo école urbaine**

[https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2024-](https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2024-12/Rapport%20interm%C3%A9diaire%20Planification%20%C3%A9cologique%202024.pdf)

[12/Rapport%20interm%C3%A9diaire%20Planification%20%C3%A9cologique%202024.pdf](https://www.caissedesdepots.fr/sites/default/files/2024-12/Rapport%20interm%C3%A9diaire%20Planification%20%C3%A9cologique%202024.pdf)

**Obligations légales de débroussaillage : l'information des acquéreurs et des locataires de biens devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17910>

**Un électrohypersensible a gagné en appel face à Enedis et a obtenu la dépose de son compteur Linky** - Cour d'appel de Lyon, 29 novembre 2023, n° 23/00149 (11 pages)

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/loire/saint-etienne/temoignage-il-obtient-de-la-justice-qu-enedis-retire-son-compteur-linky-j-avais-des-sifflements-en-permanence-dans-ma-tete-3078388.html>

**GIP Littoral 2030 – Bilan d'activité 2024** – 46 pages

<https://cloud.giplittoral.fr/s/MQawK5MdpCirAdQ#pdfviewer>

**Les échos d'Ecofor – N° 64** – Janvier 2025 – 17 pages

<http://www.gip-ecofor.org/wp-content/uploads/2025/01/Les-Echos-dEcofor-64-4.pdf>

**La « startupisation » de la nature – Jean-Claude Génot** – 5 pages

Lecture conseillée à tous ceux qui s'intéressent à la séquence Eviter-Réduire-Compenser

<https://www.jne-asso.org/2025/01/05/la-startupisation-de-la-nature/>

**Zones humides et compensation écologique : enjeux, méthodes et points de vigilance**

France Nature Environnement – 54 pages – 16/12/2024

<https://nuage.lne-asso.fr/index.php/s/sMD4NHZfocjx3xC?dir=undefined&openfile=636389>

**Avis de l'ADEME : zéro artificialisation nette à 2050, une opportunité pour l'attractivité des territoires – Communiqué de presse, le 09/01/2025**

<https://www.ademe.fr/presse/communiqu%C3%A9-national/avis-de-lademe/>

Vous trouverez à la fin du communiqué des liens utiles : dossier, 22 fiches des projets de l'expérimentation, plateforme de l'expérimentation, et un quiz grand public

**« Eviter, Réduire, Compenser » les travaux impactant les zones humides en Nouvelle Aquitaine**

DREAL -NA – 60 pages

[https://www.gironde.gouv.fr/contenu/telechargement/65691/488944/file/Guide\\_ERC\\_ZH\\_final.pdf](https://www.gironde.gouv.fr/contenu/telechargement/65691/488944/file/Guide_ERC_ZH_final.pdf)

**Douze priorités décisives pour 2030** – Entreprises Pour l'Environnement – 11 pages

[https://www.epe-asso.org/12-priorites-decisives-pour-](https://www.epe-asso.org/12-priorites-decisives-pour-2030/?utm_source=brev%C3%B4&utm_campaign=Supplment%20WeDemain%20dc%202024&utm_medium=email)

[2030/?utm\\_source=brev%C3%B4&utm\\_campaign=Supplment%20WeDemain%20dc%202024&utm\\_medium=email](https://www.epe-asso.org/12-priorites-decisives-pour-2030/?utm_source=brev%C3%B4&utm_campaign=Supplment%20WeDemain%20dc%202024&utm_medium=email)

**Obligation réelle environnementale** – Film présenté par Jacques-Eloi Duffau sur son expérience personnelle

<https://www.youtube.com/@MaParcelleORE>

**A69 : le droit de l'environnement sert-il encore à quelque chose ?** – 09/01/2025 - FranceTV

[https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/tribune-a69-le-droit-de-l-environnement-sert-il-encore-a-quelque-chose\\_7001981.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/tribune-a69-le-droit-de-l-environnement-sert-il-encore-a-quelque-chose_7001981.html)

**La demande en eau : prospective territorialisée à l'horizon 2025** – France Stratégie, 160 pages

[https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2025-rapport-eau-20janvier\\_0.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2025-rapport-eau-20janvier_0.pdf)

**Quelle évolution de la demande en eau d'ici 2050 ?** – France stratégie, 16 pages

[https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2025-na148-eau-20janvier\\_0.pdf](https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-2025-na148-eau-20janvier_0.pdf)

## **Inondations : Enjeux et solutions – France Nature Environnement – 20/01/2025**

<https://fne.asso.fr/dossiers/inondations-enjeux-et-solutions>

**Gaspard Lemaire, doctorant en sciences politiques, a publié une étude dans le revue scientifique Earth le 16 janvier sur la présence de chlorure de vinyle monomère dans l'eau potable** Selon lui, les canalisations en PVC installées entre les années 1960 et 1980 contiennent des résidus de chlorure de vinyle monomère (CVM), « une substance gazeuse reconnue comme cancérigène par le Centre international de recherche sur le cancer. ».

Sud-Ouest a consacré un long article à ce sujet le 31 janvier.

La communication officielle est ancienne (23.02.18)

<https://sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/eau-et-chlorure-de-vinyle-monomere-cvm>